



## AFRICA EUROPE FAITH AND JUSTICE NETWORK RESEAU FOI ET JUSTICE AFRIQUE EUROPE

174, rue Joseph II str.  
B 1000 BRUSSELS - Belgium  
Tel. +32.(0)2.234.68.10 / Fax. +32. (0)2.231 14 13  
email: [aeijn@aeijn.org](mailto:aeijn@aeijn.org)  
<http://www.aeijn.org>

### **L'impact de la libéralisation sur les agriculteurs de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) et les Accords de Partenariat Economique (APE)**

#### **Résumé de l'étude**

En 2000, l'UE et les pays ACP signent l'Accord de Cotonou dont les objectifs principaux sont la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Ceci doit s'effectuer dans le respect des objectifs d'un développement durable. Cet accord marque une nouvelle étape dans la coopération entre les ACP et l'UE qui verra la fin des préférences commerciales non réciproques dont bénéficiaient les ACP depuis la convention de Yaoundé et les quatre conventions de Lomé.

A partir de 2002, les négociateurs de l'UE et des ACP discutent des Accords de Partenariat Economique (APE) qui libéraliseront les échanges entre les deux parties. Pour ces négociations les ACP sont divisés en 6 groupes dont 4 en Afrique.

Malentendus et difficultés se manifestent depuis 2002 lors des négociations et les APE qui auraient dû être signés d'abord à la fin 2007 et puis à la fin 2008 ne le sont toujours pas. Seules, les Caraïbes ont respecté le délai. Ailleurs, des accords intérimaires ne concernant que l'accès au marché des marchandises, ont été paraphés ou signés.

Dans cette optique, l'auteur de l'étude, aborde la question de l'agriculture au sein des négociations commerciales entre l'UE et les pays ACP. Il veut nous convaincre que des APE respectueux des deux parties en cause doivent assurer:

- le respect de la souveraineté alimentaire des états,
  - la possibilité de protéger les petits exploitants agricoles,
  - une politique efficace d'intégration régionale (dans ce cas précis, celle de la CEDEAO),
  - un programme fort de transformation des produits agricoles dans les ACP.
- L'étude est illustrée par un nombre d'exemples concrets (sucre, riz, lait) observés au Burkina Faso. Ces exemples démontrent que le libre échange, sans exceptions justifiées et sans mesures accompagnantes, est incontestablement une source de pauvreté accrue, de déséquilibre économique, avec des risques de famine, de troubles sociaux, sans oublier les migrations des populations.
- **L'exemple du riz** démontre que la production locale, et en premier lieu la production des petits paysans, disparaît lorsqu'elle est exposée à la concurrence mondiale, y compris les prix de son marché. Lorsque la

demande dépasse l'offre mondiale, les prix montent en flèche. La production locale reprend mais avec un tel décalage que la famine en est le prix.

- Cette instabilité des prix entrave la rentabilité des investissements, empêche la restructuration et le développement du secteur agricole. Toute politique agricole locale est donc vouée à l'échec.
- **L'exemple du lait** illustre la même impossibilité d'une production nationale quand le marché est ouvert aux fluctuations du prix au niveau mondial. L'auteur décrit aussi les conséquences sociales de l'impossibilité d'investir dans ce secteur.
- La production et la transformation **des tomates** devraient en toute logique former un atout majeur de la région. Les exportations subsidiées venant de l'Europe empêchent le développement de ce secteur qui devrait être bénéficiaire vu les avantages géographiques comparatifs évidents. Les investissements (à grand effort budgétaire) du gouvernement sont anéantis pas les aléas du marché.

Ces exemples appuient les demandes du Réseau Afrique-Europe Foi et Justice (AEFJN)

- L'Europe a toujours défendu en son sein une politique agricole qui permet son approvisionnement stable et une restructuration progressive et socialement défendable de son agriculture. Il y a donc lieu de défendre les mêmes objectifs pour les pays d'Afrique.

L'obtention **d'une stabilité des prix agricoles** dans les pays ACP par une taxe flexible à l'importation pour un nombre de produits agricoles essentiels doit être définie en accord avec ces pays.

- Cette stabilité est une condition essentielle pour la survie et l'évolution du secteur agricole tout comme pour le développement économique et social de ces pays. **Sans cette garantie de prix à un niveau acceptable, la pauvreté est inévitable et toute politique économique et sociale est vouée à l'échec.**
- Dans ces conditions, une **aide prioritaire aux investissements** accordés à la transformation dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie s'impose.
- **L'intégration régionale des marchés** est un atout considérable au niveau économique et social et devrait pouvoir bénéficier de l'appui et de l'expérience de l'Europe.
- L'Europe a tout intérêt à tenir compte de la fragilité de certains gouvernements dans les négociations. C'est un des principes qu'elle défend; de plus un accord sans fairplay pourrait provoquer à terme la formation de cartels de matières premières.

L'auteur fait le lien entre les APE et «Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA)». Cette dernière regroupe les pays liés par le franc CFA et engagés dans un processus d'instauration d'une zone régionale de libre échange. Un Tarif Extérieur Commun (TEC) est instauré. Alors qu'il entre en vigueur, le dollar perd une part sérieuse de sa valeur face à l'euro (monnaie repère du CFA). La libéralisation du commerce promue par La Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) a des conséquences néfastes sur l'avenir des petits agriculteurs du Burkina Faso.

La politique agricole de l'UE, par le biais de ses subventions à l'agriculture, rend certains articles venant de l'agriculture et de l'élevage moins chers sur les marchés extérieurs que des produits locaux identiques.

La CEDEAO a besoin d'une politique agricole durable qui permet la vente de produits agricoles et de ceux transformés sur place à des prix rémunérateurs.

La société civile de la CEDEAO réagit contre le libre échange promu par l'UE. Elle veut protéger ses l'ensemble de sa population pour lui permettre la production locale dans le domaine alimentaire; ceci lui permet de se nourrir à partir des ressources locales et assure la souveraineté alimentaire.

L'échec des négociations à l'OMC, dû au volet agriculture remet en selle les négociations des ACP avec l'UE.

Si des mesures contre cette libéralisation du commerce ne sont pas prises par l'UE et les gouvernements concernés, les marchés ouest africains seront envahis par des produits venant du monde entier et la vente de la production locale sera fortement entravée ; défavorise la partie des citoyens producteurs, transformateurs ou vendeurs de ces produits indigènes.

La signature d'APE intérimaires par 2 pays membres de la CEDEAO (Côte d'Ivoire et Ghana) pour sauver leur marché avec l'UE porte un coup dur à l'intégration régionale. Les autres pays de la CEDEAO ont pu obtenir que, lors de la signature de l'APE régional, les APE intérimaires ne seront plus valables et seuls resteront d'application les accords régionaux.

La CEDEAO veut réformer le TEC en protégeant plus fortement son agriculture et son élevage. Elle veut instaurer des taxes variables qui favoriseront sa production régionale. La liste des produits sensibles dans les APE permettra à la région de protéger des produits essentiels et de préserver quelques recettes fiscales.

La commission de la CEDEAO propose des mesures de sauvegarde cumulables, tels la taxe de sauvegarde à l'importation, le mécanisme de sauvegarde agricole (destiné à protéger l'agriculture des fluctuations du marché mondial), des prélèvements compensateurs.

La sauvegarde de la souveraineté nationale permettra à la région d'être maître de sa politique ce qui la dynamisera.

Les services, les investissements et la propriété intellectuelle n'ont pas été incorporés dans cette étude, alors que l'Europe fait pression pour que ces dimensions soient incluses dans les négociations en cours. L'étude se concentre sur le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation, vitaux pour cette région, parce qu'au Burkina, 92% des pauvres vivent dans le monde rural.

Le SEDELAN et AEFJN demandent donc à l'UE et à la CEDEAO que les APE:

- Assurent la souveraineté alimentaire et la volonté de faire reculer la pauvreté.

- Respectent le droit des pays ACP (dont la CEDEAO) d'instaurer des prélèvements variables à l'importation de produits agricoles sensibles.

- Permettent à la CEDEAO de mettre la plupart de ses produits agricoles dans la liste de ses produits sensibles.

- Reconnaissent le fait que la plupart des pays de la CEDEAO sont parmi les pays les moins avancés (PMA) et peuvent donc bénéficier d'une part plus grande d'exclusion à la libéralisation.

Il faut espérer que les négociateurs de la CEDEAO feront le bon choix entre deux types d'accord. Un favorise le libre échange et la pression du Nord sur le Sud et l'autre assure la protection réelle et efficace des populations rurales acteurs importants dans le développement durable et la souveraineté alimentaire de la CEDEAO.